

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2634)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2777

présenté par
M. Didier Martin

ARTICLE 4 BIS

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« correspond à »,

le mot :

« est ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.